



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant délibéré	10

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX.

Absents excusés : Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-55 : Tarif repas journée détente des aînés

A l'occasion du repas choucroute organisé pour la journée détente des anciens, le dimanche 20 octobre 2024 à la salle Associative du Petit Mourmelon, il est stipulé que ce repas sera gratuit pour les personnes ayant atteint 65 ans au 31 décembre 2023 ainsi que leur conjoint.

Pour les autres accompagnants, un tarif de 32 € par personne est appliqué.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de valider le devis de l'Entreprise DUPIN au prix de 32 € par personne et de fixer ce tarif également pour les personnes non invitées qui se joindront aux anciens.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à titre gracieux, tandis que la participation des conjoints sera de 32 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à six voix pour et quatre voix contre de valider le devis de l'Entreprise DUPIN pour un montant de 32 € par personne, et de fixer le tarif du repas pour les personnes non invitées accompagnant à ce repas au tarif de 32 €.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le
ID : 051-215103623-20241010-2024_55-DE

Fait à MOURMELON LE PETIT 11 OCTOBRE 2024

Le Maire
René MAIZIERES



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 11 octobre 2024
Et de la publication, le 11 octobre 2024
Le Maire
René MAIZIERES